

Concertation projet Nouvelle Gamme Tarifaire Régionale

27 avril 2022



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Nouvelle Gamme Tarifaire (NGT) : concertation



1. Rappel de la démarche de concertation
2. Synthèse des contributions des participants à la concertation
3. Réponses aux avis et propositions
4. Echanges avec les participants

1. Rappel de la démarche de concertation



La mise en application de la Nouvelle Gamme tarifaire est prévue en janvier 2023

↳ **Temps de concertation basé sur 3-4 étapes :**

10 mars 2022 :

Réunion d'échange sur projet de nouvelle gamme tarifaire (délibération de 2021)

Jusqu'au 1er avril 2022 :

Transmission à la Région des observations et des questions

27 avril 2022 :

Nouvelle réunion de concertation : retour sur les avis et nouvelles propositions

Avis du comité des dessertes ferroviaires

22 juin 2022 :

Délibération de la Région

2. Synthèse des avis formulés (1/3)



10 contributions écrites :

- Collectif de défense des services publics en Sud Luberon (CDSPL)
- **Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV)**
- Collectif de l'étoile ferroviaire de Veynes + IDAE (Informations pour la Défense des Animaux et de l'Environnement), association de Charges pas invitée à la concertation
- **Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT)**
- Association des usagers de la gare Les Arcs-Draguignan (AUGAD)
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) Hautes-Alpes
- NOSTERPACA
- Rodolphe DODIER (Laboratoire MESOPOLHIS, UMR CNRS 7064, univ-amu). A priori non représentant d'une association
- Société Alpine de Protection de la Nature (SAPN) – France Nature Environnement (FNE) Hautes-Alpes
- Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE)

** En gras sont mentionnés les représentants, membres du Comité de Desserte*

2. Synthèse des avis formulés (2/3)



Principales remarques :

- Coût élevé du train, nécessité de tarifs plus incitatifs que la voiture, des prix plus attractifs (essentiellement plus bas) : diverses propositions (forfait annuel 347€)
- La Région doit se donner plus de moyens budgétaires pour financer et augmenter son offre de transport plutôt qu'augmenter les tarifs
- Réduction réelle de l'abonnement parfois supérieure à 75%, augmentation parfois de 40% BU, mini-groupe vs voiture,...
- Augmentation de certains tarifs (notamment très petites distances) et utilisateurs de la carte ZOU 50/75%
- Intérêt de la tarification mini-groupe
- Tarification sociale bien perçue

- **Principales propositions :**
- Maintenir carte 50/75%, avec éventuellement remises plus raisonnables
- Gratuité (réduite éventuellement à tranche d'âge (-18 ans) ou population (10% les plus pauvres))
- Modifier la tarification des TER : la baisser, l'aligner sur les cars, la moduler (part fixe/variable), aligner tous les abonnements (illimité, flex) à -75%,...

2. Synthèse des avis formulés (3/3)



Remarques générales sur :

- Offre : meilleure adaptation des horaires, prise en compte du rural, pas de doublon train/bus (bus = dernier km)
- Billettique : développer l'interopérabilité (régionale, urbain), avoir une carte unique
- Matériel : rames plus dimensionnantes, matériel disponible
- Services aux voyageurs

Observation générale sur la concertation : souhait d'avoir du temps pour échanger et participer à l'élaboration de la nouvelle gamme

Rappel propositions/ questions du 10 mars :

- kilométrage considéré sur billets de la ligne des Alpes : quid intégration ou non des 7,5km de rebroussement Pertuis
- Proposer une tarification zonale tous transports confondus

3. Réponses aux avis : gratuité des transports



L'instauration de la gratuité peut sembler séduisante. Dans la pratique elle conduit à une paupérisation du transport collectif.

- Incapacité des CT, augmenter versement mobilité des entreprises ou impôts locaux au-delà d'un certain seuil
- Réduction des investissements ou de l'offre pénalisant les entreprises ou les usagers

Elle a un effet limité sur le report modal. (exemple, étude menée par la Région en 2019, test d'un doublement du prix du péage autoroutier sur l'Est toulonnais : quasiment pas de report sur le TER). Les attentes prioritaires des usagers : amélioration de l'offre de transport public (cadencement, régularité, sécurité...) plutôt que la réduction des tarifs.

La Région suit les recommandations des experts et de la FNAUT (<https://www.fnaut.fr>), elle maintient des tarifs raisonnables (les recettes commerciales représentent seulement 25% des coûts d'exploitation, 10% coût complet avec les investissements) et prend en compte les capacités des usagers.

Choix Région tarification solidaire indexée sur quotient familial

➔ assure à chacun le « droit à la mobilité »

3. Réponses aux avis : tarif forfaitaire annuel pour tous

Tarif à 347 euros abonnement annuel vendu à 1 000 000 de personnes = 347 M€



Un tel pass, s'il existait, ne serait pas acheté par autant d'usagers.

Moyenne régionale des trajets occasionnels en TER : environ 7 millions de trajets plein tarif pour 50 M€ de recettes, soit 1,4 trajet et 10€ par habitant et par an.

La gamme doit répondre en fonction des besoins :

- 25 000 à 30 000 abonnés par mois, pass multimodaux compris
- Environ 100 000 abonnements scolaires par an
- usagers occasionnels plus ou moins fréquents

La Région développe cette idée de pass plutôt à l'échelle des bassins de mobilité et avec des pass totalement multimodaux (Région + réseaux urbains) pour la prise en charge des déplacements de bout en bout.

3. Réponses aux avis : baisse des tarifs TER et amélioration du plan de transport



La Région continue d'étudier les moyens d'améliorer son plan de transport de manière équilibrée sur l'ensemble des territoires.

Les tarifs appliqués sur les réseaux routiers et ferroviaires sont liés aux coûts d'exploitation et niveau de service différents.

Un nivellement des tarifs ferroviaires sur les tarifs routiers impliquerait des baisses de recettes commerciales importantes et dégraderait la capacité d'investissement de la Région.

Les recettes commerciales TER représente 77% des recettes de transport régionales

Les prix appliqués représentent 1/10 des coûts d'exploitation et d'investissement

3. Réponse aux avis : focus carte 50/75, quels usages ?



2,4 millions de trajets en 2019 sur 67 millions de trajets tous réseaux, soit 3,6% en 2019 (1,54 sur 53,6 en 2021 soit 2,9%)

Les usagers carte ZOU 50/75 plus de 26 ans (carte 30€):

- 50% de trajets réalisés en carnet de 10 avec plus de 10 trajets par mois
- 10% de trajets réalisés en carnet de 10, fréquence entre 2 et 9 trajets par mois
- 31% de trajets occasionnels à 50% de réduction par le titulaire d'une carte
- 9% de trajets occasionnels à 50% de réduction par les accompagnants

Les usagers carte ZOU 50/75 moins de 26 ans (carte 15€) :

- 26% de trajets réalisés en carnet de 10 avec plus de 10 trajets par mois
- 7% de trajets réalisés en carnet de 10, fréquence entre 2 et 9 trajets par mois
- 46% de trajets occasionnels à 50% de réduction par le titulaire d'une carte
- 21% de trajets occasionnels à 50% de réduction par les accompagnants

3. Réponse aux avis : suppression carte 50/75, projections



SCENARIO (réunion 10 mars 2022) : Prix carte = 30 € tout public, taux réduction = 30%, sans accompagnant , intégration d'un abonnement "flex 10"

Projection de répartition des 1 332 000 voyages via carnet 75% (- et + de 26 ans) :

- 662 000 → abonnements (études, normal flex 10, 20, 30 et pass multimodaux) /impact faible
- 340 000 → nouveaux éligibles à la tarification solidaire /impact faible à gagnant
- 252 000 → Billets unitaires à prix réduit /impact fort mais pas de renoncement
- 47 000 → Billets plein tarif /impact fort mais pas de renoncement
- 32 000 → voyages perdus (renoncement, covoiturage, ouigo...)

Projection de répartition des 1 073 000 voyages à 50% titulaires + accompagnants (- et + de 26 ans) :

- 131 000 → abonnements Zou études
- 182 000 → nouveaux éligibles à la tarification solidaire
- 185 000 → mini-groupes
- 292 000 → Billets unitaires à prix réduit
- 188 000 → Billets plein tarif
- 96 000 → voyages perdus (renoncement, covoiturage, ouigo...)

Bilan pour les anciens porteurs 50/75 : la fréquentation baisse de 128 000 voyages (=5,3% de voyages effectués actuellement par les porteurs de carte 50/75)

3. Réponse aux avis : suppression carte 50/75, projections



Scénario (réunion 10 mars 2022) : Prix carte = 30 € tout public, taux réduction = 30%, sans accompagnant , intégration d'un abonnement "flex 10"

Bilan : La fréquentation baisse de 128 000 voyages (-5,3% de voyages)

L'impact modal est faible pour 2 raisons :

- **report possible vers abonnements pour les fréquents**
- **report vers les prix NGT pour les occasionnels (correction de distorsion).**

Cette faible baisse est à comparer aux impacts majeurs de la NGT :

- **Zou Etude : +1,2 millions de trajets**
- **Nouveaux bénéficiaires de la tarification au QF : +2,2 millions de trajets**
- **(Mini-groupe : 1, 7 millions de trajets contre moins de 600 000 voyages à 2 ou plus dont un titulaire de la carte 50/75)**

3. Réponse aux avis : suppression carte 50/75, projections



Nouveau scénario 2 : Prix carte = 30 € tout public, taux réduction = 30%, 1 accompagnant, intégration d'un abonnement "flex 10"

Bilan pour les anciens porteurs 50/75 : la fréquentation baisse de 122 000 voyages, par rapport au scénario 1, moins de 8000 trajets supplémentaires

Impact pour l'ensemble des recettes de la Région : -162 k€

3. Réponse aux avis : suppression carte 50/75, projections



Nouveau scénario 3 : Prix carte = 30 € pour tous, taux réduction = 40%, 2 accompagnants, intégration d'un abonnement "flex 10"

Bilan pour les anciens porteurs 50/75 : la fréquentation baisse de 79 000 voyages, par rapport au scénario 1 (moins 128 000), soit un écart de moins de 50000 trajets

Perte de 400 000 €

Par contre, d'autres usagers occasionnels, dont les porteurs de cartes commerciales SNCF (désormais non acceptées) souscrivent à la carte régionale et voyagent seuls, à 2 ou à 3 à 40% de réduction.

Perte supplémentaire : -1,1 M€

Bilan total : perte de 1,5M€ pour 267 000 trajets en plus.

→ Nécessité pour la Région de trouver les ressources (exemples : baisse d'offre de 75 000 t.km, augmentation barème du réseau express de 1,5%)

3. Réponse aux avis : conclusion et amendements



Abonnement FLEX 10 : 50% de réduction.

Alternatif à l'abonnement hebdo, voir à la carte 50/75 pour des usagers à temps partiels, des usagers loisirs aussi effectuant un même trajet 5 fois/mois (1 à 2 fois par semaine).

➔ **Avantage: 50% pris en charge par l'employeur (contrairement au carnet 10 voyages)**

Carte réduction régionale :

Se substituera aux cartes de réduction nationale, à la carte 50/75%

Scénarios:

- ➔ *carte 30€, réduction 30% sur tous les titres (non cumulable avec tarif solidaire), sans accompagnant*
- ➔ *carte 30€, réduction 30% sur tous les titres (non cumulable avec tarif solidaire), y compris pour 1 accompagnant*
- ➔ *carte 30€, réduction 40% sur tous les titres (non cumulable avec tarif solidaire), y compris pour 2 accompagnants*

3. Réponse aux avis : étude de cas particuliers



Etude de cas d'un usager « tout public »

Sur un trajet préférentiel : Nice-Ville – Monaco :

- Carnet 10 avec carte 50/75 : 10,25€ absence prise en charge employeur
- Abonnement FLEX 10 : 10,30€ avec prise en charge employeur à 50%

Sur trajet en groupe : porteur de carte + 3 personnes : Marseille Saint Charles – La Ciotat :

- 4 BU à 50% avec 50/75 : 17,20€ (+ coût initial carte 30€, plafonné à 3 personnes supplémentaires)
- Tarif mini-groupe 4 personnes : 20,40€ (sans achat de carte, puis prix dégressif jusqu'à 6 personnes)

Avec la carte de réduction régionale à 30% (scénario2), l'utilisateur qui souhaite faire ces trajets via l'achat d'un BU paiera :

- 2,90€ contre 2,10€ avec la carte 50/75 pour un trajet Nice-Ville – Monaco, soit +0,80€
- 26,10€ contre 18,60€ avec la carte 50/75 pour un trajet Marseille-Nice

Avec la carte de réduction régionale à 40% (scénario3), l'utilisateur qui souhaite faire ces trajets via l'achat d'un BU paiera :

- 2,50€ contre 2,10€ avec la carte 50/75 pour un trajet Nice-Ville – Monaco, soit +0,40€
- 22,30€ contre 18,60€ avec la carte 50/75 pour un trajet Marseille-Nice



A votre écoute